

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du bâtiment administratif du centre de l'Oeuvre des Orphelins des Douanes- Domaine de Bilhervé- 56 840 ILE D'ARZ

1. Pouvoir Adjudicateur :

ODOD – Œuvre des orphelins des Douanes

Adresse : 118/130 avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS

2. Objet de la consultation :

Désignation d'une équipe de maitrise d'œuvre qui sera chargée d'assurer :

2.1 la rénovation du bâtiment administratif du centre de vacances de l'œuvre des Orphelins des douanes - domaine de Bilhervé-56 840 ILE D'ARZ.

La surface habitable existante du bâtiment est de 343 m²

2.2. la création de deux logements adaptés.

Caractéristiques principales de l'opération :

Le projet de Rénovation du bâtiment comprend :

1) La rénovation du manoir avec :

a. Au rdc : 200m² environ

- Création de deux salles de classe dans l'ancien logement du directeur
- Rénovation de la salle de classe du Manoir
- Rénovation des bureaux administratifs
- Mise aux normes accessibilité de l'ensemble

b. Etage : 140m² environ

- Restructuration de l'hébergement du personnel pour création de chambres individuelles avec sanitaires individuels
- Aménagement du grenier en logement du personnel comprenant un séjour avec cuisine, chambre et salle de bain / toilettes.

2) La création de deux logements adaptés (23m² et 37m²) permettant l'accueil de personnes présentant un handicap dans deux bâtiments existant classés ERP 5^{ème} catégorie.

Implantation du projet : Domaine de Bilhervé – 56 840 ILE D'ARZ

Coût prévisionnel des travaux : 760 000 € HT

Durée des travaux : 12 mois en 1 ou 2 phases, à compter d'octobre 2018.

Procédure de passation :

La consultation est passée par procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elle ne comporte qu'une seule phase de réception des candidatures et des offres.

3. Dispositions générales

3.1 Mission marché

Le contenu de la mission au sens de la loi 0-85-704 dite MOP du 12 juillet 1985 comprend : la mission de base pour la rénovation du bâtiment ainsi que les 3 missions complémentaires suivantes : relevé des existants, mission SSI, et les missions PRE-EXE pour l'ensemble des lots

3.2 Durée du marché – Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans le délai prévisionnel de 21 mois (+ année parfait achèvement) à compter de la notification du marché selon le calendrier prévisionnel suivant :

Études : février 2018 – octobre 2018, soit 9 mois (instruction du permis de conduire incluse). Le démarrage des travaux serait programmé en octobre 2018 pour une durée de 12 mois (+ année de parfait achèvement).

Durée des travaux : préparation chantier + travaux 12 mois en une ou deux phases.

3.3 Composition et forme juridique de l'attributaire

Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'équipe intègre au moins :

- Un architecte
- Un ou plusieurs bureaux d'études et partenaires professionnels spécialisés dans les domaines suivants : électricité, fluides, économie de la construction.

Le mandataire sera nécessairement un architecte dont l'équipe doit être entièrement constituée lors de la remise des plis. Pour l'exécution du marché, le groupement sera de forme conjointe avec mandataire. Le chantier ne pourra être sous-traité.

3.4 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

4. Dossier de consultation

4.1 Contenu du dossier de consultation :

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

Le règlement de la consultation (RC)

L'acte d'engagement (AE)

4.2 Consultation du dossier

Le dossier de consultation est visible sur le site odod.fr. Il peut également être retiré auprès du directeur du domaine de Bihervé à l'adresse suivante : **ollivier.leven@orange.fr**

4.3 Modification du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au dossier des modifications ne remettant pas en question l'essentiel du programme, au plus tard une semaine avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si le maître d'ouvrage apporte des modifications substantielles au dossier de consultation, un nouveau délai peut alors être ouvert à compter de la date d'envoi du rectificatif aux candidats. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

4.4 Information complémentaire des candidats.

4.4.1 Questions au maître de l'ouvrage.

Les candidats peuvent poser des questions écrites par courriel à l'adresse suivante ollivier.leven@orange.fr relative au dossier de consultation dans un délai maximal de 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne sera répondu à aucune question orale posée à l'organisateur de la consultation.

4.4.2 Visite des locaux.

Les candidats devront effectuer une visite complète des installations avant la remise de leur offre. Trois dates sont prévues pour cette visite courant décembre 2017 : **les 11, 12 et 13 décembre 2017 de 9h à 14h.**

5. Dossier à fournir par les candidats

5.1 Pièces administratives obligatoires

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
 - Pour les architectes : inscription à l'ordre des architectes
- Pour chacun des cotraitants :
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou du commerce (Kbis)
 - Déclaration du candidat aux marchés publics : utilisation de l'imprimé modèle DC2
 - Attestations d'assurances, responsabilités civile et professionnelle, décennale
 - Attestations prévues aux articles 44-48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : non condamnation pour infraction au code du travail, non interdiction de concourir, non inscription au bulletin n°2 du casier judiciaire, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail, justification de la satisfaction aux obligations fiscales et sociales.
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
 - Attestation de visite des lieux par au moins un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre dûment signée par un représentant de l'Œuvre des Orphelins des Douanes.

- Une proposition du montant des honoraires. Joindre un tableau de répartition par mission et par membre du groupement.
- Un relevé d'identité bancaire, dont l'intitulé doit correspondre exactement à la raison sociale figurant au marché et à la dénomination figurant au registre du commerce.

5.2 Dossier de présentation équipe :

- Tableau récapitulatif format A4 précisant pour chacun des co-traitants : les moyens humains, les moyens matériels, le chiffre d'affaire des trois dernières années.
- Tableau récapitulatif format A4 de références dont disposent les candidats pour des opérations de nature et complexité équivalentes. (Préciser l'identité du maître d'ouvrage, la superficie du projet, le coût HT et le délai définitif de l'étude et travaux).
- Une note méthodologique et organisationnelle adaptée aux spécificités de l'opération qui indiquera notamment :
 - les mesures d'organisation et la méthodologie (organisation du travail, coordination des prestations des membres du groupement le cas échéant) que le candidat compte prendre pour assurer les prestations.
 - l'optimisation des délais.
- Une affiche A3 au format jpg dont le contenu est laissé à la libre expression des candidats présentant en 4 ou 5 illustrations un ou plusieurs projets réalisés répertoriés dans la liste des références

5.3 Conditions d'envoi et remise des offres

Les pièces constituant la candidature et l'offre seront adressées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Œuvre des Orphelins des Douanes
118 avenue Jean Jaurès
75 019 Paris

Le pli portera la mention : ***marché à procédure adaptée – rénovation du manoir de Bilhervé – ne pas ouvrir***

Ce pli devra être remis contre récépissé ou parvenir avant la date limite de remise des offres par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité.

5.4 Date limite de réception des offres

Les offres et candidatures devront être déposées **dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis du marché.**

6. Le choix du titulaire.

6.1 Critère de sélection des candidatures et des offres

Les candidats seront classés selon les critères suivants :

Critère 1 – valeur technique qui sera affectée d'un coefficient de pondération (60%) qui s'appréciera de la façon suivante :

- Références pour des opérations de rénovations de complexité équivalente ;
- Références pour des opérations insulaires.
- Références pour des opérations qui comportent une dimension liée à l'accessibilité ;
- Références pour des opérations liées à des sites classés en lien avec les ABF.

Une note sur 10 sera attribuée à ce critère qualitatif.

Critère 2 – prix des prestations.

Ce critère sera affecté d'un coefficient de pondération de 40%. Une note sur 10 sera attribuée.

La note finale sur 10 sera obtenue en ajoutant la note sur 10 du prix, pondérée par le coefficient de 40%, à la note finale sur 10 de la valeur technique, pondérée par le coefficient de 60%.

Les offres seront ainsi classées de l'offre économiquement la plus avantageuse (la plus proche de 10) à l'offre économiquement la moins avantageuse (note la plus proche de 0). En cas d'égalité entre les offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère le plus important sera classé en meilleure position. Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note.

7. Négociation.

Pour rechercher la meilleure offre, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales. Mais il se réserve la possibilité de négocier éventuellement ces offres avec le ou les candidats les mieux placés. Un classement final est enfin établi sur la base des critères de choix des offres éventuellement négociées.

8. Dispositions d'ordre général.

Frais de transport : les candidats prennent en charge leurs frais de déplacement pour effectuer la visite des locaux et participer aux réunions organisées par le maître d'ouvrage.

9. Instance chargée du recours

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, contour de la Motte
35 044 Rennes Cedex